



Diddeleng Hëlleft a.s.b.l.
BP 73 L-3401 Dudelange
diddelenghelleft@dudelange.lu

Critères de sélection pour projets à soutenir par DH

Critères A: La formulation du projet

- Refus pour les aides d'urgence (le CA de DH se réserve le droit de faire une exception pour des cas dûment motivés).
- Refus pour les projets dits de « construction » si ceux-ci ne sont pas associés à un projet pédagogique ou social à long terme.
- Les aides médicales ne sont pas acceptées (fournitures de médicaments, appel pour l'achat d'un matériel spécifiquement médical etc.) sauf pour des projets de prévention/sensibilisation, rénovation d'infrastructures de soins du type dispensaire dans le cadre d'un projet de formation de personnel ou de prévention.
- Cohérence du projet: participation de la population locale au projet, en respect avec les objectifs de l'ONG porteur du projet, ainsi que la possibilité de l'ONG ou de ses partenaires d'agir localement.
- Partenaire civil identifié sur place.
- Un cadre logique et un tableau (budget) financier du projet devront être joints au descriptif du projet.
- Le projet doit être réalisable et viable à long terme avec un suivi assuré par l'ONG.
- Pour les projets pluriannuels, la demande doit être introduite au début du projet. **DH n'intervient pas pour des projets en cours.** c.à.d. seront éligibles les projets où la date de début n'excède pas 12 mois au 1^{er} mars de l'année de sélection.
- La demande doit être remise dans une langue officielle du Luxembourg (F; D; L)

Critères B: Le porteur du projet

- Condition sine qua non pour des projets d'envergure: Le projet doit être porté par un partenaire luxembourgeois agréé par le MAE Luxembourg ou être d'utilité publique (fondation ou autre organisme reconnu)
- **Exceptions:** Les associations non conventionnées (par le MAE) pour des petites actions pourront être soutenues par un subside d'un montant inférieur aux subsides accordés aux projets.

Critères C: Les liens avec DH

- ***Les projets acceptés devront obligatoirement être présentés par les ONG's respectives en public lors de l'AG de DH à Dudelange sous peine d'annulation de l'accord.***
- Pour les projets pluriannuels, la présentation n'est obligatoire que pour la première année, mais l'ONG est tenue d'introduire un rapport intermédiaire du projet en cours.
- Les associations/ONG soutenues par DH s'engagent à informer le public sur le subside reçu via leur site Internet, le rapport d'activité annuel ou tout autre support à leur disposition.

Les demandes devront être introduites via mail en début d'année calendrier (**15 février 2017**). Aucune demande ne sera acceptée après cette date. Les projets acceptés pour l'année calendrier seront présentés en public lors de l'assemblée générale de l'association DH (mai / juin). Il est entendu que l'apport respectif devra correspondre aux nécessités du projet sans outrepasser les moyens de DH et sans hypothéquer d'autres projets.